L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 20 OCTOBRE 1875.

49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 20 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE UN JOUR.

Par E. Guinault, rue Anthony, entre Canal et Bienville, derrière le cimetière St. Patrick—une valise.

Par D. E. Morphy & Son, à l'entrepôt Lafayette, coin Magasins et Lafayette—chandelles.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 23 de la rue des Magasins—marchandises sèches étrangères et du pays.

Faïence, &c.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

☞ Pour les annonces d'encan de D. E. Morphy & son, voir la première page.

SPECTACLES.

Mercredi, 20 octobre 1875.

ACADÉMIE.—A midi et le soir, Humpty Dumpty.

ST-CHARLES.—Mr. Fayette L. Robinson dans son fameux rôle de Pennyroyal Plummer.

GLOBE.—Orchestre Viennois, chants, danses, &c.

Deux Ennemis.

Les quatre vingt dix neuf centièmes des habitants des Etats-Unis, s'ils comprenaient bien la situation politique et financière du pays, se réuniraient pour combattre et renverser les deux ennemis qui leur sont communs. Ces ennemis ce sont leurs maîtres—le vieil adage est ici applicable dans toute sa force. Ces maîtres sont : la grande coterie radicale, qui s'est maintenue au pouvoir depuis 1861 et qui n'a légiféré et gouverné qu'à son profit exclusif, puis l'aristocratie financière de l'Est qui a mis à profit la guerre, d'abord, et la corruption du gouvernement ensuite, pour augmenter considérablement sa puissance et étendre sa domination sur tous les intérêts.

Si le pays légal était suffisamment éclairé et édifié sur le caractère absorbant de ces deux causes du malaise social, il lui serait facile, ayant le nombre, de les renverser dans une élection générale. Mais la lumière est loin d'être faite dans les esprits, à un degré égal, sur ce double fléau de l'un et de l'autre de ces cancers de la fortune publique et particulière.

En ce qui concerne l'administration radicale, une réaction salutaire s'est manifestée depuis deux ans et les yeux si longtemps fermés des masses que le prestige de la victoire avait enrôlées sous la bannière du parti républicain, ont commencé à s'ouvrir devant les monstrueux abus et les scandales inouis qui se sont succédés, presque sans interruption, depuis l'avénement du général Grant à la présidence.

L'aristocratie financière de l'Est, qui a su si habilement tirer parti de la vénalité et de la corruption des Congrès républicains, comprenant que les abus du radicalisme étaient arrivés au terme fatal qui marque la fin de tous les succès dûs à la fraude et à l'iniquité, paraissait disposée à s'opposer sa cause de celle de l'administration et à abandonner le parti radical à une chûte inévitable.

Les intérêts financiers, quelque impures que soit leur origine, sont essentiellement conservateurs et ils voyaient avec effroi les tendances destructives du parti au pouvoir. C'était donc dans leur intérêt bien entendu, qu'ils se rallaient à l'idée de réforme et qu'ils étaient prêts à soutenir le parti dans lequel se personnifiait la correction des abus.

Tel est, évidemment, le sens des revirements si considérables qui se sont produits depuis 1872, dans les résultats électoraux des Etats de l'Est et notamment dans le New York et le Massachusetts.

Cette situation étant donnée, si rien n'était venu changer le caractère du mouvement, la réaction devait forcément continuer avec une force d'impulsion irrésistible et amener en 1876, la chûte du parti républicain après quinze années de pouvoir et l'avénement du parti démocrate devenu le champion de la réforme administrative et de l'honnêteté gouvernementale.

Mais ce succès qui eût laissé debout, dans toute sa puissance, le monopole financier de l'Est, n'a pas paru suffisant aux représentants d'un grand Etat agricole, l'Ohio, et, avec plus de courage que de prudence peut-être, ils ont voulu s'attaquer, du même coup, aux deux monstres qui, dans leur pensée, absorbent la substance vitale du pays et arrêtent l'essor de sa puissance productrice. Ont-ils méconnu leur force et coulent-ils au-devant de l'échec qui les atteinte, ou ont-ils pensé que la lutte avec le second adversaire était inévitable et qu'il valait mieux le provoquer que d'attendre son attaque ? C'est là un point sur lequel les avis sont divisés.

Ceux qui ne prennent que le succès pour critérium de leur jugement, trouvent naturellement la conduite des démocrates de l'Ohio impardonnable. Pour nous, le bénéfice du doute leur est acquis parce que la question qu'ils ont soulevée nous paraissait devoir forcément se produire, de façon ou d'autre, avant l'élection présidentielle et qu'il vaut mieux à tout prendre, qu'elle ait été vidée en 1875.

Le vote considérable obtenu par les démocrates dans l'Ohio, prouve assurément que leur programme répond à un sentiment qui a des racines puissantes dans le corps électoral. Ils ne doivent leur défaite qu'à la défection de l'élément allemand influencé par l'intervention peu légitimée de Carl Schurz, car après son opposition à la loi Sherman au Sénat, on n'eût pas dû s'attendre à le voir se faire le champion de l'administration radicale et de sa politique financière.

Mais, tout en rendant justice au but que se proposaient les démocrates de l'Ohio et au résultat important de leurs efforts constaté par les votes considérables qu'a obtenus leur candidat, nous devons ajouter que leur défaite, si honorable qu'elle soit, doit leur démontrer la nécessité de renoncer à combattre à la fois l'administration radicale et l'aristocratie financière.

En admettant qu'ils aient pleinement raison, il est prouvé aujourd'hui que leurs idées ne sont pas encore partagées par une assez grande masse des électeurs pour qu'il soit prudent d'engager la lutte présidentielle sur ce terrain. Le temps leur manquerait d'ailleurs, pour convertir le pays à leur programme.

Il est d'une saine politique de ne pas faire deux guerres à la fois, lorsqu'on n'y est pas contraint, et se débarrasser d'un ennemi lorsqu'on en a deux, vaut mieux que de risquer une double défaite en s'attaquant à tous deux à la fois.

Sur le terrain de l'opposition aux abus de l'administration radicale, il est à peu près certain qu'on peut obtenir une majorité écrasante dans le corps électoral, et se débarrasser de la lèpre du radicalisme qui, depuis quinze ans, a corrompu toutes les branches de l'administration et faussé le caractère des institutions du pays.

C'est là un but assez important pour que le parti démocrate, renforcé par tous les partisans de la réforme, y consacre son attention exclusive.

La question des intérêts financiers, si sérieuse qu'elle soit, peut et doit être écartée de la lutte présidentielle et renvoyée à la décision du pouvoir législatif où tous les droits auront leurs représentants respectifs.

Il serait déplorable que l'amertume d'une défaite, des rancunes, même plus ou moins justifiées, ou des rivalités d'ambition devinssent une cause de division dans les rangs du parti démocrate, au risque d'assurer la continuation de la domination radicale.

Quoiqu'on puisse dire à cet égard, nous nous plaisons à penser que des hommes de la valeur de Thurman, de Hendricks, de Pendleton et d'Allen sauront s'élever au-dessus de mesquines considération d'amour-propre et qu'ils adopteront la seule ligne de conduite qui convienne à de vrais patriotes dans les circonstances critiques que traverse cette république—travailler à l'union de toutes les forces vives de l'opposition au radicalisme sur le terrain commun de la réforme constitutionnelle et administrative.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas*.

En se référant aux procédures du Comité Exécutif du parti démocrate de la paroisse, que l'on trouvera dans notre partie anglaise, on verra que cette autorité a convoqué une Convention de délégués, à Opelousas, pour le 13 novembre prochain, dans le but de choisir des délégués à une Convention Démocratique d'Etat, qui aura lieu à la Nouvelle-Orléans le 22 du même mois.

Le Comité a également décidé que des assemblées primaires auront lieu dans chaque Ward en lieu d'élection le samedi 6 novembre, à l'effet de choisir des délégués à la Convention du 13, à Opelousas.

Le même journal nous fournit les informations suivantes sur la récolte :

Nos planteurs sucriers s'occupent activement des préparatifs de la roulaison. La plupart commenceront à rouler vers la fin du mois ou le commencement de novembre. Le rendement promet d'être bon.

La cueillette du coton est toujours active, et dans toute la paroisse tous les bras disponibles sont employés à ce travail. Des gens qui se disent bien informés assurent que la récolte a été réduite de moitié.

Nous lisons dans le *Donaldsonville Chief* de samedi dernier.

Le temps a été très favorable cette semaine pour les travaux agricoles.

Très peu de planteurs du voisinage ont commencé à rouler cette semaine, mais presque tous ont fait des préparatifs pour commencer lundi, et à la fin de la semaine prochaine il n'y aura probablement pas une demi-douzaine de sucreries inactives dans la paroisse. Il est encore trop tôt pour évaluer le rendement avec quelque certitude, mais tous les indices sont encourageants. Nous apprenons que des planteurs qui ont commencé à rouler réalisent de un boucaut à un boucaut et quart d'arpent avec des cannes ordinaires, et le rendement augmentera naturellement à mesure que la saison s'avancera et que la canne sera plus mûre.

THÉATRE ST-CHARLES.—En vertu de l'injonction lancée par la Cour de District Supérieure contre la troupe du St-Charles, lui prohibant de représenter la pièce intitulée : "The Two Orphans," les portes du *Vieux Drury* sont restées fermées lundi et se sont ouvertes hier. Le répertoire de la troupe étant assez étendu, il n'a pas été difficile à sa direction d'offrir au public un aussi intéressant spectacle que celui annoncé, en remplaçant "The Two Orphans" par "The Ticket of Leave-Man." Plus tard peut-être, la pièce qui a causé tant d'embarras aux acteurs du St-Charles et qui leur a valu d'être traduits devant un tribunal de justice pour mépris de son ordre sera représentée; mais en attendant le public n'a pas paru mécontent de la substitution qui s'est opérée sur l'affiche, et nous croyons que quelques représentations encore du "Ticket of Leave-Man" produiront des recettes fructueuses.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—C'est aujourd'hui mercredi, matinée conséquemment à ce théâtre. Les frères Jos. Leona et Stewart Dare, Unice, Haywood et autres sont portés sur l'affiche comme devant prendre part à la représentation de "Humpty Dumpty".

THÉATRE DU GLOBE.—Les représentations en matinée sont à l'ordre du jour, et le Globe s'inscrit aujourd'hui, sur la liste du théâtre pour une de ces représentations. Le spectacle annoncé promet un attrait plus qu'ordinaire. Avis donc aux disciples de la gaîté.

BALANCES DE FAIRBANKS.—Ces balances ont une réputation universelle et leur usage se propage nouvellement aux Etats-Unis mais aux Antilles, dans l'Amérique du Sud et au Canada. Elles sont d'une précision remarquable et invariablement réglées à l'étalon des Etats-Unis. Aussi les choisit-on de préférence pour le pesage du sucre et du coton. M. W. B. Bowman, 53 rue du Camp, est chargé, comme agent, de la vente de ces célèbres balances que leur justesse recommande tout particulièrement aux facteurs du sucre et de coton, aux administrations de chemin de fer et aux marchands tant en ville une dans les campagnes.

VINS, LIQUEURS, CONSERVES.—Mr. U. Bassetti, 70 et 72 rue Peters, près la rue Poydras, vient de recevoir par la barque Polymnie, de Bordeaux, une grande quantité de vins en barriques et en caisses venant des meilleures caves et portant les marques les plus estimées. Mr Bassetti a encore à vendre un vaste assortiment de conserves, toutes fraîches, venus avec le même arrivage, ainsi que des vins liqoureux, du cognac et du whiskey. Le tout est offert aux plus bas prix du marché. Voyez l'annonce.

LES MEILLEURS QU'ON PUISSE TROUVER ET AU MEILLEUR MARCHÉ.—Nous voulons parler des meubles de Mr. J. Hubbard, au coin des rues Perdido et Remparts. Ils viennent des premières fabriques d'Amérique et peuvent, par le bon goût de leur forme et la solidité de leur confection, se comparer aux meubles de premier ordre par la facture et le prix. Nous les recommandons aux acheteurs.

—On mande de Washington, le 12 courant :

Le secrétaire du Trésor a décidé que les manteaux de soie et de fourrure, connus dans le commerce sous le nom "de manteaux de soie doublés de fourrure", sont passibles des droits de douane, conformément à la valeur relative des matières premières.

Si c'est la soie qui a le plus de valeur, le paiera un droit de soixante pour cent *ad valorem*, et, au contraire, c'est la fourrure, on n'aura à payer qu'un droit de trente-cinq pour cent. *ad valorem*. Lorsque les matières premières auront à peu près la même valeur et qu'il sera difficile d'établir une différence entre elles, le gouvernement aura le bénéfice du doute; mais l'importateur pourra protester contre cette décision et en appeler.

—Un avis, signé de M. le préfet de la Seine, et affiché sur les murs de Paris, intéresse sérieusement les jeunes gens qui font partie de l'armée territoriale.

On leur rappelle qu'en vertu de l'article 59 de la loi du 24 juillet 1873, ils doivent, en cas de changement de domicile en France, ou de voyage et de résidence à l'étranger, avertir la mairie à laquelle ils appartiennent.

Les peines édictées par l'autorité militaires sont assez sévères, car elles varient de 10 à 500 fr. d'amende, et comportent un emprisonnement de *quinze jours à trois mois*.

En temps de guerre, la peine sera double.

—Le prince Ferdinand-Philippe d'Orléans, du 2e d'Alençon, capitaine en second au 12e régiment d'artillerie, qui était allé à Vienne à l'occasion du mariage de sa cousine, la princesse Amélie, fille de la princesse Clémentine de Saxe-Cobourg Gotha, a eu l'honneur d'être reçu par l'empereur d'Autriche.

Le duc d'Alençon était chargé de présenter à S. M. l'François-Joseph les hommages de tous les princes de la famille d'Orléans.

—Nous apprenons un mariage dans la haute finance :

Mlle de Rothschild, fille du chef de la maison de Paris, épouse M. Albert Rothschild, chef de la maison de Vienne.

—On adresse de Sixfours (Var), au *Petit Marseillais*, le récit suivant d'un sauvetage extraordinaire :

"Un jeune soldat, âgé de dix huit ans, qui n'avait aucune notion de la navigation, voulut faire une promenade en mer. Ayant détaché des quais de Toulon une embarcation, que l'on désigne ici vulgairement sous le nom de *bette*, il s'aventura dans la haute mer. Les vents du N. E. qui soufflaient l'entraînèrent au large et malgré tous ses efforts, la nuit venue, il n'avait pu regagner le rivage. Il a erré ainsi pendant cinq jours, en proie à toutes les souffrances. Rien qu'exténué par la faim et la soif, il ne perdait cependant pas courage ; ce ne fut que le mercredi soir, quand la mer lui enleva son dernier aviron, qu'alors il se coucha au fond de sa barque et attendit la mort.

"Mais jeudi, un préposé des douanes de la brigade Bruse, commune de Sixfours, en tournée sur le littoral, aperçut ballotté par la vague la légère barque que la mer de sud-ouest emmenait au rivage et qui paraissait abandonnée. Il crut deviner dans l'embarcation, au fond de laquelle se dessinait vaguement une forme humaine. Il crut d'abord se trouver en présence d'un cadavre, mais il reconnut bientôt que l'individu qui gisait dans le bateau respirait encore. Il lui prodigua des soins immédiats qui lui rendirent l'usage de ses sens.

"Le jeune soldat fut ramené à son régiment par les soins de l'administration de la douane."

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LA LOGIQUE RADICALE.

Un mot en passant sur les désordres récents dans la paroisse Est-Féliciana.

Nous savons qu'il y a des gens s'appelant, hélas, journalistes, qui sont de si mauvaise foi, que tous les moyens leur sont bons pour lutter contre leurs adversaires politiques." La calomnie, pour ces Bazilec de la Presse, est une arme comme une autre, meilleure qu'une autre; et si un gros mensonge, bien perfide, peut aider au triomphe de leur parti, ils ne se font pas scrupule d'en endosser la facture, et cela sans remords.

On ne peut pas discuter sérieusement avec des journalistes de cette espèce, parce qu'ils écrivent sans cesse contre leurs propres convictions et n'ont pas peur de soutenir qu'il fait nuit en plein midi. Aussi, généralement, laissons-nous passer beaucoup d'histoires à sensation, beaucoup de stupides inventions, sans daigner y répondre, craignant de faire injure à un public intelligent, en ayant l'air de supposer qu'il pourrait ajouter foi à de grossières fabrications, qui ressemblent bien plus à des contes de nourrice qu'à un exposé de faits vraisemblables.

Ce n'est pas sans avoir protesté plusieurs fois ; mais nous avons fini par laisser dire —tout en haussant les épaules :— par exemple que dans les paroisses de la Louisiane les jeunes gens blancs sortent chaque matin, avec un fusil, pour chasser le nègre (*go gunning for negroes*), et souvent nous n'avons accordé que le silence du mépris à d'autres balivernes du même genre.

Quelquefois, cependant, il y a des bourdes si fortes, si fortes, que nous ne pouvons plus nous contenir, et, alors, nous éclatons..... de rire, en présence de la mirobolante logique radicale. Nous avons lu dans le *Republican* d'hier matin un article sur les désordres qui ont eu lieu récemment dans la paroisse Est-Féliciana.

Nous n'avons pas attaché la moindre importance aux grandes phrases de l'organe officiel, à ses dénonciations, à ses vituperations, etc ; ses colonnes sont remplies tous les jours d'un pareil fatras.

De *gair ias*, nous n'aurions rien dit, si une phrase ne nous eut chatouillé au point de nous faire perdre complétement notre sérieux.

Nous traduisons textuellement cette phrase :

"Tout citoyen qui accepte la constitution et les lois, ne peut être ni un ku-klux, ni un voleur de grande route (jayhawker), ni un assassin masqué, ni, bien plus, résister à la taxe ni à aucune loi."

L'organe de Messieurs Packard, Kellogg & Co., veut-il nous permettre une question.

N'est-il pas vrai, que lorsque la liste officielle des contribuables délinquants a été publiée dans ses propres colonnes, le nom de "New Orleans Republican Printing Company" s'y trouvait en toutes lettres ; et sans jouer sur les mots, est-ce que celui qui ne paie pas ses taxes ne résiste pas de fait à la taxe ?

Oui, n'est-ce pas.

Le *Republican* est donc en défaut, d'après sa propre déclaration :—il n'accepte pas la Constitution et les lois, et il marche de pair,—c'est lui qui le dit,—avec les ku-klux, les voleurs de grande route (jayhawkers), et les assassins masqués.

Mais nous voyons ce que c'est : La loi de Lynch est-elle mise en vigueur dans l'Ouest,—comme elle l'a été, par exemple, dans l'Etat de Polito, le 29 septembre dernier,—ce n'est là qu'un simple fait de chronique, à consigner dans un coin obscur de la colonne des dépêches télégraphiques ; mais, s'est-on lynché, en Louisiane, un Gair, un homme dangereux, accusé de tentative d'assassinat devant le Bureau de Retours, en novembre 1874, par le sénateur Gla,—un radical et un nègre, —et accusé encore une fois de complicité dans une tentative d'empoisonnement dirigée contre le docteur Saunders un homme respecté de la paroisse Est-Féliciana et un père de famille ; c'est alors un crime odieux qui mérite l'extermination, et qui ne peut être connuis que par des ku-klux des *jaghawkers* et des bandits !

Résumons :—La loi de Lynch est chose toute naturelle dans l'Ouest, mais elle est le fait de ku-klux en Louisiane.

Sous un même point de vue, les démocrates et les conservateurs qui ne paient pas leurs taxes n'acceptent pas la constitution et les lois de la Louisiane, et sont des ku-klux, etc.

Mais le *Republican* a le droit d'être délinquant ; c'est tout simple : n'existe-t-il pas aux frais de l'Etat ?

Oh, logique radicale, que nous t'admirons !

La paroisse Est-Féliciana savale une délégation de citoyens.

Il était nécessaire que les conservateurs de la paroisse Est-Féliciana adoptassent quelque mesure pour réfuter toutes les absurdes calomnies que l'on a fait circuler sur leur compte, depuis près de trois mois.

Nous apprenons donc avec plaisir qu'une délégation composée de quatre citoyens distingués et strictement honorables, messieurs Fuqua, Pipes, Stokes et Lanier, est arrivée à la Nouvelle Orléans, dans le but de relater tous les faits au lieutenant-gouverneur *de facto*, tels qu'ils se sont passés.

Hier la délégation a obtenu audience à la Maison d'Etat, mais Antoine a cru devoir s'entourer des lumières de l'illustre général pour rire Hugh J. Campbell, et a appelé auprès de lui le conseiller attitré, le *deus ex machina* du clan, le *boss* Packard, enfin.

L'entrevue a été longue.

Le juge Fuqua a pris la parole et a rétabli les faits. Il a expliqué combien les citoyens de la paroisse Est Féliciana avaient eu à souffrir des insolences de Gair, d'abord, et du shérif nègre Smith, ensuite ; comment ces deux hommes dangereux avaient réussi à exciter les noirs contre les blancs, prêchant la guerre de races et l'incendie des propriétés ; et comment, enfin, la patience des blancs s'était lassée, à force d'abus, à force d'outrages.

Smith, le shérif nègre, à l'ouverture de la Cour de District, dans le village de Clinton, a parlé avec une telle insolence à quelques citoyens blancs, que l'indignation, longtemps contenue, a éclaté tout à coup,—comme une goutte d'eau fait déborder un vase déjà plein,—et il a été satisfit et chassé.

Quant à l'exécution sommaire de Gair et de la négresse Babe Matthews, elle peut être attribuée au fait que le docteur saunders, qui a failli mourir par le poison, était aimé et considéré de tous les habitants de la paroisse, et que le nom détesté et méprisé de Gair, mêlé à cette tentative d'empoisonnement a suffi pour exciter les têtes les plus exaltées, jusqu'à la frénésie.

Antoine a écouté avec attention, et a eu le bon sens de ne pas avoir l'air de douter de la parole d'hommes tels que Mr Fuqua et ses trois compagnons, malgré les suggestions glissées dans le tuyau de l'oreille, de ses deux mauvais génies.

Antoine, prise l'avons dit, a de bonnes intentions, et on croit qu'il rendra justice aux citoyens de la paroisse Est-Féliciana, en remplaçant par un individu décent l'ex-shérif nègre Smith. Nous verrons pa savoir positivement quel avait été le résultat définitif de l'entrevue. Peut-être y a-t-il pas eu encore de résultat.

Réunion du comité central de l'Union des propriétaires fonciers.

Le comité central de l'Union des propriétaires fonciers s'est réuni hier soir, en séance régulière, avec le président, Mr Archibald Mitchell, au fauteuil.

L'ex-juge Dooley a présenté une communication des membres de l'Union du 6me ward, demandant que l'on fasse savoir au conseil municipal que les propriétaires désapprouveraient la conversion de toute dette douteuse et encore moins frauduleuses, soit de la ville de la Nouvelle-Orléans, soit de Carrollton.

Sur motion, un comité de quatre, composé de messieurs Thompson, Preston, Wright et Mitchell, est nommé pour faire une enquête relativement à la affaires de l'ancienne municipalité de Carrollton.

Une résolution a été adoptée ensuite approuvant le projet de l'administration Landry, du département du commerce, pour faire payer toutes les taxes arriérées avant 1873, inclusivement, avec du papier de la ville et des coupons dont l'intérêt est à moitié payé.

Mr Scanlan, président du comité des assessements et de la taxation, a présenté une résolution pour approuver la création d'un bureau d'assesseurs pur l'Etat et pour la ville.

Il a présenté aussi une autre résolution demandant qu'une pétition soit adressée à la Législature, à sa prochaine session, pour abolir l'acte No 17 de 1874 qui donne de trop grands avantages aux locataires sur les propriétaires.

En vertu de cet acte, un propriétaire ne peut faire saisir les meubles de son locataire pour cause de non paiement, qu'autant que le produit de la vente dépasse $600.

Mr. Scanlan a proposé également que les membres du comité central aillent en corps à l'Hôtel de Ville pour présenter au Conseil une copie des résolutions de Mr. B. R. Forman, qui ont été adoptées ; mais, sur motion du docteur Tebault, il a été décidé qu'on se contenterait d'envoyer un comité de trois.

La séance a été levée après quelques débats insignifiants.

Réponse du juge Dewing à Antoine.

Le juge Dewing répond à la communication du lieutenant-gouverneur par une contre communication.

Il n'est pas très décidé à suivre les suggestions de notre César, et dit qu'il consultera l'avocat de district, M. A. E. Read, et les avocats en général du district, sur l'opportunité d'avoir une session spéciale de la cour dans la paroisse Est Féliciana.

Bref, le juge Dewing fait savoir qu'il aviera.

Réunion prochaine du comité central d'Etat du parti Démocratique.

Le comité central d'Etat du parti Démocratique se réunira demain, jeudi, au salon P. de l'hôtel St. Charles, conformément à un avis du président, l'honorable R. H. Marr.

La réunion a principalement pour but de discuter l'opportunité de convoquer une convention d'Etat. Elle sera donc très importante, puisque de cette grave question dépend peut-être le salut de la Louisiane.

L'injonction contre le théâtre St-Charles.

Messieurs P. G. Cogswell, Robert Strong Gordan, Robinson et Everham, appartenant à la troupe de combinaison de "Union Square" ont comparu, hier matin, devant le juge Hawkins, de la Cour Supérieure de district, pour répondre à l'accusation de mépris.

Les acteurs ont employé comme avocate messieurs Rice et Whitaker, tandis que messieurs Shook et Palmer, au nom desquels l'injonction a été obtenue contre la pièce *The Two Orphans*, sont représentés par messieurs Rouse et Horror.

Après lecture de l'acte d'accusation, les avocats des défendeurs ont demandé que l'affaire fut ajournée à jeudi matin, afin de leur donner le temps de se préparer.

Leur requête a été accordée, et le juge Hawkins a même consenti à laisser le théâtre St-Charles rouvrir ses portes, pourvu que l'on joue toute autre pièce que *The Two Orphans*.

Cour de Circuit des Etats-Unis.

Dans l'affaire de Nicholas W. Casey, *relator* de la "New Orleans Banking Association, contre les principaux actionnaires de la dite corporation, vingt-trois pétitions ont été enregistrées.

Les fredaines de Kerrigan.

Notre reporter s'était trompé en annonçant que John Kerrigan, l'ex-collecteur de taxes dégommé de la paroisse St-Jacques, accusé d'être concussionnaire pour la somme de seize mille piastres, avait été mis en liberté.

Kerrigan, paraît-il, n'a pas pu se procurer le montant requis, malgré les efforts de son ami Lowell, qui était venu le voir. On l'a donc envoyé à la prison de paroisse, et Lowell l'a suivi.

En route, Lowell, dit-on, aurait conseillé à Kerrigan, qui était un peu ivre, de résister, et celui-ci aurait suivi le conseil.

Une *bousculade* générale s'en est suivie, et force est restée à la loi ; mais voilà qu'une fois dans son sachet, Kerrigan déclaré qu'il avait été volé, qu'il avait sur sa personne des billets de banque pour cinq ou six mille piastres et des billets à ordre pour une centaine de mille.

On ne sait trop quel est celui qu'il compte accuser de ce prétendu vol, si ce sont les deux officiers de police qui l'escortaient, ou son ami Lowell qui l'accompagnait. C'est ce que l'on découvrira plus tard.

Nous apprenons d'un citoyen qui arrive de la paroisse St. Jacques que Kerrigan n'a probablement pas détourné de somme d'argent, parce que lorsqu'il remplissait ces fonctions il n'avait pas encore fait de collections, ou fort peu ; mais il a des billets à ordre et à terme de la plupart des planteurs, et ce sont ces billets que son successeur Yates désire avoir, et c'est la persistance à les garder qui a motivé l'accusation qui a été portée contre lui par Mr Scholtz, agissant comme auditeur des comptes de l'Etat.

L'accident du jeune King

Nous sommes heureux d'apprendre que l'accident arrivé au jeune King qui a passé sous une charrette n'a pas eu de suite fâcheuse, l'enfant n'ayant eu qu'une écorchure à la partie extérieure du genou. La voiture était conduite par Mr Charles Le Carpentier, fabricant de sirop, rue St. Pierre, qu'il est pas à blâmer dans cette affaire, car c'est l'enfant qui, en jouant avec ses camarades, a reculé inopinément et est venu tomber sous la voiture. Mr Le Carpentier s'est empressé d'arrêter sa voiture et a mis son médecin à la disposition du père de l'enfant, mais celui-ci n'a pas eu besoin d'y avoir recours.

Incendie sous le quai.

Hier, vers une heure de l'après midi, le feu a été découvert sous le quai, au pied de la rue St. Philippe, allumé sans doute par quelque malfaiteur. Il a été éteint promptement, et c'est bien heureux, car il est à craindre qu'autrement deux barques, qui étaient mouillées à cet endroit, auraient été consumées.

Séance du Conseil Municipal.

Le Conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Leeds. Tous les administrateurs sont présents.

Mr Brown, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des dépenses de comptes, qui sont approuvées sans difficulté.

Le projet d'ordonnance relatif au paiement des taxes arriérées, qui a été présenté par Mr Landry, administrateur du département du commerce, et dont nous avons donné le texte, est lu une seconde fois et déposé sur le bureau jusqu'à nouvel ordre.

Mr Bonny, administrateur des assessements, présente une résolution demandant que l'assessement de 1873 sur la propriété de Mme Vve Henry Hopkins, ainsi que la propriété de Mr Patrick Grace, soit réduit, à cause de certaines erreurs dans les livres.

Mr Burke, administrateur du département des améliorations, présente un long rapport sur les travaux qui ont été faits aux levées de protection et au revêtement du lac Pontchartrain, ainsi que sur les nouveaux travaux projetés. Il dit que tant que la ville sera, pour ainsi dire, à la merci de la compagnie "Mexican Gulf", elle ne pourra rien faire concluant. C'est pour cette raison qu'il croit inopportun de construire une nouvelle levée maintenant.

Après quelques débats peu importants, le Conseil s'ajourne.

TEMPÉRATURE.—19 oct. 1875.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	54	12
12 M.	72	22
3 P. M.	76	24
6 P. M.	66	19

—Une des mystifications les plus réussies est celle de Méry. Inutile de dire que c'est lui qui fut le mystificateur ; le mystifié fut le public tout entier, le public assez bête pour croire.

Un beau jour il publia dans un journal une longue étude sur je ne sais quel monument de l'antiquité.....qui, n'avait jamais existé.

Voilà que quelques jours plus tard, un autre journal contenait une autre étude, d'un écrivain allemand cette fois, qui réfutait tout ce que Méry avait publié. Le spirituel poète ne se tint pas pour battu ou sait que lorsqu'il se mettait à faire de l'érudition, il en remontrait aux plus savants ; il répondit vertement au savant de Dresde ou de Leipzig, et prouva par plus B que c'est lui, Méry, qui avait raison. Vous comprenez bien que son contradicteur, fort de ses arguments, ne voulut pas en avoir le démenti et répondit en mettant bien les points sur les i. Méry riposta à son tour, ainsi de suite.

La polémique dura longtemps, suivie, serrée, ardente, acharnée. On n'arrachait les journaux qui contenaient des articles de notre compatriote et ceux du professeur allemand. Les uns prenaient parti pour Méry, les autres pour son antagoniste. L'institut s'en mêla, les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres se mirent de la partie, et l'on se chamailla à loisir.

Malheureusement la querelle s'envenima ; notre poète était jeune et *mirydional*. Il jaunir il perdit patience et laissa échapper, dans une de ses réponses, des paroles peu parlementaires à l'adresse de l'Allemand. Celui-ci se fâcha tout rouge. Bref, un cartel s'ensuivit, Méry partit pour aller se battre sur la frontière du Rhin, à Baden, je crois.

Le duel fut une vraie tuerie pour le savant ; le poète l'embrocha net. Les journaux publièrent les détails.

Quand l'impression pénible produite par ces tristes conséquences d'une polémique trop acerbe se fut dissipé on apprit que toute cette affaire n'avait pu aidé à l'apprendre —que le savant et le poète ne faisaient qu'un seul et même personnage. C'était Méry qui écrivait les articles et les réponses, et il faut avouer à son honneur qu'il ne s'épargnait guère dans les ripostes de son chimérique adversaire.—A. L. T.

MARIAGE ROMPU.—Un mariage vient d'être rompu à Saint-Germain, à la suite de circonstances bien amusantes, que raconte le *Soir* :

Un jeune homme, M. de X....., était sur le point d'épouser Mlle de Z....., qui possède la dot modeste de 400,000 francs.

Deux jours avant la signature du contrat, les amis de M. X.... lui offrirent un dîner d'adieu à la vie de garçon, au pavillon Henri IV. Le menu était superbe ; on décoifa nombre de bouteilles de champagne ; si bien, qu'à minuit tous les convives, y compris le fiancé, étaient littéralement dans les vignes du Seigneur. M. de X.... finit par tomber sous la table et s'endormit profondément.

Le vin donne, vous le savez, les idées les plus bizarres. Les amis de l'infortuné jeune homme avaient le cerveau alcoolisé, mais ils pouvaient encore marcher.

Ils imaginèrent d'aller porter M. de X... à la porte de sa fiancée, et l'attachèrent à la sonnette.

Le pauvre garçon dormit toute la nuit d'un sommeil pesant, mais le matin, quand il se réveilla et qu'il essaya de marcher, la sonnette se mit à tinter furieusement.

Chacun se réveilla dans la maison ; la fiancée de M. de X.... elle-même se mit à la fenêtre et aperçut son futur époux dans cette position grotesque.

Malgré toutes les explications données, le mariage fut rompu, comme vous pouvez le penser.

—Un anglais vient d'acheter à Paris, pour la somme de fr. 6,500, un fragment de la garde de l'épée de Dagoeclin. L'authenticité de cette pièce curieuse est prouvée par une collection de parchemins. Cette poignée pèse huit livres et demie.

—42—

Trembler ou ne pas trembler.—Voilà la question. Vaut-il mieux frisson ner de la tête aux pieds dans le paroxysme de la fièvre, ou chercher mal atroce par l'usage de ce fameux fébrifuge, la préparation des Hostetter's Bitters ? Il ne peut y avoir beaucoup de doute sur la réponse de ceux qui sont atteints de la fièvre d'infection. De tous les coins de ce continent, où les habitants sont tourmentés de la fièvre et frisson arrivent des demandes toujours plus nombreuses pour le seul préventif d'infection fourni par la science. Les habitants des districts infectés savent bien que les remèdes prescrits par la faculté ne font guère que procurer un répit très bref. La quinine, l'arsenic, le bismuth ! — que sont ces remèdes sinon des palliatifs empoisonnants, qui laissent après un certain temps de produire aucun effet avantageux et qui, si l'on y persistait causera ent au système un mal irréparable. Ils sont abandonnés partout par les hommes intelligents, qui les remplacent par les "Hostetter's Bitters", véritable spécifique végétal contre les fièvres intermittentes et rémittentes.

Marié, le 16 octobre, par le révérend P. Jourdan, à l'église de l'Immaculée Conception, J. B. MONDIEGT à mademoiselle MARIE D. ADAM.

Décédée hier matin, à 5 heures et demie de l'après midi, à l'âge de sept ans et deux mois EMILIE DESCANT, fille de Jean Descant et d'Eugénie Boisdoré. Les amis et connaissances de la famille Descant sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui mercredi. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire rue Bourgogne, 223 entre Dumaine et St. Philippe, à quatre heures et demie P. M.

De la part de son père.

Décédé, hier le 19 octobre, à Alger, CHARLES JEAN CASSAGNE, âgé de un an 2 mois 27 jours, fils de Jean Marie Cassagne et de Justine Landreau. Les parents, amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de son frère Frank Cassagne, sont respectueusement invités à assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 2 heures et demie précises de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de son père, rue Bon, entre les rues Villeré et Delaronde, en face du débarcadère du ferry Canal et Ste Anne à Algier.

De la part de son père et de sa mère.

GRAND MESSE SOLENNELLE.

CE MATIN, mercredi 20 octobre, à huit heures, il sera célébré à l'église St. Pierre et Paul, Troisième District, une grand' messe solennelle pour le repos de l'âme de JOSEPH MANUEL BRISOLARA. Les amis et connaissances du défunt sont priés d'y assister.

SERVICE FUNÈBRE

Un service funèbre pour le repos de l'âme de feue AIMÉE DUVERNAY, veuve de Mathieu Lartet, sera célébré vendredi prochain, 22 octobre, à la Cathédrale St-Louis, à huit heures précises.

Les parents et amis de la défunte sont invités à y assister.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré jeudi prochain, à sept heures du matin, à l'archevêché, pour le repos de l'ame de feu JEAN LAVIGNE. Les amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille sont respectueusement priés d'assister à la cérémonie religieuse.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

Tapis, Toiles cirées, Rideaux,
17 RUE DE CHARTRES, 17.
BROUSSEAU & SON.
Importateurs,
Offrent, à bas prix, en gros et en détail,
WILTON et AXMINSTER.....75 pièce.
VELOURS.....100 "
BRUXELLES, BORDS.....100 "
BRUXELLES TAPISSERIE.....500 "